



Présentation du projet

AUDIT ENERGETIQUE DE COPROPRIETE

Lieu (et numéro du département) : Meylan (38)

Syndic : Nexity – Agence immobilière de Grenoble

Type de bâtiment : copropriété

Nombre de bâtiments : 4

Nombre de montées : 4

Nombre de logements : 52

Date de construction : 1992 environ

Date de réalisation : août 2016

Descriptif sommaire

Les principales phases de l'audit énergétique sont :

- analyse des consommations énergétiques (chauffage + ECS + électricité)
- analyse économique de la facture énergétique
- état des lieux du bâti et des systèmes de chauffage, d'ECS et de ventilation
- préconisations de travaux d'efficacité énergétique avec chiffrage du coût d'investissement et des économies énergétiques et financières attendues

Descriptif de l'état initial

Bâti :

- Murs extérieurs : béton + isolation intérieure 12 cm + plaque de plâtre
- Planchers bas : dalles isolées en sous-face (flocage 9 cm au sous-sol et laine de verre 8 cm dans faux-plafonds des halls)
- Toitures : 16 cm de laine de verre sous rampants / Terrasses : isolation inconnue
- Menuiseries d'origine : mixtes bois – aluminium en double vitrage 4/8/4

Systemes :

- Chauffage : électrique avec base collective par plancher chauffant et appoints individuels par convecteurs
- Eau chaude sanitaire (ECS) collective par mini-chaufferies gaz : 1 mini-chaufferie par bâtiment avec 2 préparateurs gaz à condensation par mini-chaufferie
- Distribution d'ECS en cuivre. Maintien en température des réseaux par ruban chauffant électrique
- Ventilation : VMC simple flux autoréglable

Cotation sur l'échelle du DPE :

Classe énergétique : **D - 175 kWh/m**

Classe climat : **C - 14 kgéq.CO₂/m²**

Travaux proposés

- Remplacement des menuiseries extérieures des logements
- Remplacement des coffres de volets roulants
- Isolation thermique des façades par l'extérieur
- Renforcement de l'isolation des terrasses
- Renforcement de l'isolation et réfection des toitures
- Renforcement de l'isolation des planchers sur sous-sol
- Rénovation des installations de VMC : passage en VMC de type hygro A
- Mise en conformité des mini-chaufferies assurant la production d'ECS
- Remplacement des convecteurs électriques

Autres actions préconisées :

- Révision des puissances électriques souscrites pour la base
- Révision du paramétrage des régulateurs de chauffage
- Mise en place d'un contrat d'exploitation type P2 pour le chauffage

3 Scénarii proposés

Scénario 1 : « Objectif -20% »

Scénario 2 : « Objectif - 38% »

Scénario 3 : « Niveau basse consommation » :

- Classe énergétique : **B - 87 kWh/m²**
- Classe climat **B - 8 kgéq.CO₂/m²**

